



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

**Division des Ressources Humaines
et des Moyens 1^{er} degré - DRHM**
Gestion administrative et financière
des contractuels
Affaire suivie par : Manon POULIN
Tél : 01 45 17 61 84
Mél : ce.94contractuels1d@ac-creteil.fr

70 avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil Cedex
www.dsden94.ac-creteil.fr

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne:

- Vu : le code général de la fonction publique ;
- Vu : le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu : la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu : le décret n°95-979 du 25 août modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté

Article 1 :

La commission de recrutement 2024 des professeurs du 1er degré, bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E.) est constituée comme suit :

Mme Laurence POITOUT	Correspondante académique handicap
Monsieur Clément ANDRE	Chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP)
Mme Isabelle TAIEB	Adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP)
Mme Isabelle BREUIL	Cheffe d'établissement 1 ^{er} degré de l'école Jean XXIII d'Ivry-sur-Seine
Mme Manon POULIN	Cheffe du service de gestion des enseignants contractuels du 1 ^{er} degré

Article 2 :

Un représentant du corps d'inspection de la discipline du candidat vient compléter la commission telle que composée à l'article 1 comme suit :

Monsieur Jean-Michel GIRONÉ

Inspecteur de l'Éducation Nationale, Chargé des Ressources Humaines

Article 3 :

Ces dispositions prennent effet le 22 avril 2024.

Article 4 :

Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 14 mars 2024

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale
de la direction des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne


Carole DUBARLE-MEYER